CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT



UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT

RAPPORT D'EVALUATION SUR LA SITUATION DE CONFORMITÉ ET LE PROCESSUS DE CERTIFICATION LES TROIS PROJETS PILOTE

Soumis au STDF/OMC par:

Djidiack Faye (Ph.D.) Responsable de Projet Division du Commerce International de Biens et Services, et des Produits de Base DITC, CNUCED Tel: (41-22) 917 63 24

Fax: (41-22) 917 05 09

E-mail:djidiack.faye@unctad.org

Mai 2007

Sommaire

UNITED NATIONS CONFERENCE	1
ON TRADE AND DEVELOPMENT	1
Soumis au STDF/OMC par:	1
Djidiack Faye (Ph.D.)	1
Introduction	3
I. Évaluation générale sur la situation de conformité et le processus vers la	
certification Eurepgap des trois projets pilotes	4
I. 1. Certification selon l'Option 2 (systèmes de contrôle de qualité)	4
I. 2. Certification selon l'Option 1	5
II. Pré-audit des Plantations Burquiah (plantations et fournisseurs)	5
II. 1. Présentation de la visite	5
II. 2. Mesures correctives nécessaires aux Plantations Burquiah	6
II. 3. Procédures et instructions	7
II. 4. Visite chez deux fournisseurs	8
III. Pré-audit de l'Union des Pommes de Terres	9
III. 1. Présentation de la visite	9
III. 2. Non-conformités observées	
III. 3. Les premières étapes à franchir pour garantir les bonnes pratiques agricoles :	
III. 4. Procédures et Instructions sur le choix et l'application des produits chimiques	11
IV. Pré-audit de Fabik Ferme Intégrée	12
IV. 1. Présentation de la visite	12
IV. 2. Mesures correctives nécessaires :	13

Introduction

Le présent rapport est une mise à jour de la situation dans les trois projets pilotes faisant suite à la phase pré-audit effectuée par Mme Ute Eisenlohr, Ingénieur agronome à IMO (Institute for Marketecology, Suisse) au cours de la période du 30 octobre au 4 novembre 2006. Cette mise à jour a été réalisée dans les trois projets en Guinée au mois de février 2007.

Ce rapport à mi-parcours a été jugé nécessaire pour faire un état des lieux et évaluer la capacité des trois projets pilotes à obtenir la certification EurepGap, après un programme intense de mise en œuvre des principales activités du projet SPS sanctionné par la tenue de cinq ateliers de formation et d'information sur les bonnes pratiques agricoles (BPA), ISO 9000 & 22000, HACCP et EUREPGAP.

Pour le besoin de ce rapport à mi-parcours, des visites de terrain ont été effectuées auprès de la Coopérative Burquiah (producteur d'ananas), l'Union des Producteurs de pommes de terre et Fabik Ferme Intégrée (producteur de bananes). La mission avait pour objectif d'évaluer, après la série des cinq ateliers de formation, le niveau de conformité des trois projets pilotes par rapport aux protocoles EUREPGAP, rappeler la démarche à suivre par les producteurs pour acquérir la certification EUREPGAP, et apporter les mesures correctives nécessaires dans l'application des critères de conformité, si cela était justifié.

Pour cela, la conformité avec les Points de Contrôle et Critères de Conformité a été évaluée ainsi que la conformité avec les Critères de l'Option 2 pour leurs fournisseurs¹. A cette fin, les vérifications ont été réalisées pour les procédures de groupes, les installations des groupes et quelqu'uns de leurs fournisseurs.

Le site de la Ferme Intégrée Fabik a fait l'objet d'une inspection complète selon les Points de Contrôle de l'Option 1, les fournisseurs de l'exploitation n'étant pas inclus dans le processus de certification (voir checkliste détaillée du système de production, page 17). Le site a été inspecté dans son ensemble (installations et procédures suivies) et chaque mesure corrective nécessaire à appliquer est présentée en détail dans ce rapport.

1

¹ Pour plus d'information sur l'Option 1 et l'Option 2 de la certification EurepGap, se reporter au site Internet http://www.eurepgap.org/fruit/Languages/French/index httml

I. Évaluation générale sur la situation de conformité et le processus vers la certification Eurepgap des trois projets pilotes

Dans tous les projets on a pu constater des efforts pour mettre en pratique les informations reçues durant les ateliers de formation organisés tout le long de l'année 2006, et le dernier a eu lieu du 2 au 4 mai 2007 pour la mise en place de la Force d'Inspection Publique.

I. 1. Certification selon l'Option 2 (systèmes de contrôle de qualité)

Les activités liées à l'Option 2 (gestion de systèmes de contrôle de qualité dans des groupes de producteurs) sont très complexes et un problème est le manque de connaissances de base des petits agriculteurs en ce qui concerne l'agronomie, le stockage et l'application de produits chimiques, l'hygiène etc.

L'Union des Producteurs de Pomme de Terres a plus de difficultés, car ses membres sont constitués de petits producteurs souvent analphabètes qui devront être certifiés selon l'Option 2. La structure générale pour établir et pour maintenir un système de gestion de la qualité pour assurer la conformité à la norme Eurepgap fait défaut. Mais un délai jusqu'au mois de septembre 2007 leur a été donné pour s'ajuster.

Pour cela il faudra encore définir les responsabilités, établir un programme d'investissements nécessaires. Ce que la CNUCED a essayé de faire pour eux en collaboration avec le consultant EUREPGAP. Cela demande des investissements relativement inportants pour des producteurs de cette taille (ex: construction des bâtiments de stockage pour les produits récoltés, les fertilisants et produits phytosanitaires, la construction des toilettes sur les sites de production, l'achat de vêtements de protection pour toutes les personnes qui appliquent des produits phytosanitaires et l'établissement d'une structure de supervision continue).

Le délai nécessaire pour mettre en place toutes ces mesures va sûrement dépasser la fin du projet prévu le 31 décembre 2007. Vu le nombre et le niveau relativement peu élevé des producteurs qui doivent être certifiés, les consultants et spécialistes ayant participé à la mise en œuvre des activités de ce projet ont tous estimé qu'il est plus réaliste d'envisager une autre année supplémentaire pour atteindre la certification EUREPGAP pour les trois projets pilotes. Cela voudrait dire continuer à les soutenir et à les encadrer jusqu'en fin 2008 pour réaliser la certification EUREPGAP. Pour assurer que toutes les mesures soient mises en place correctement, il faudrait que l'Union des Pommes de Terres bénéficie encore du soutien d'un consultant qui connait très bien la norme Eurepgap et les exigences de l'Option 2.

Quant à la Coopérative Burquiah et Fabik Ferme Intégrée la certification de leurs fournisseurs selon l'Option 2, nécessitera également des améliorations dans le système de production, tout en prévoyant des investissements supplémentaires pour pouvoir assurer la conformité de tous les fournisseurs. Pour ces deux coopératives, il faudra également envisager et prolonger la durée du projet à fin 2008 pour leur permettre d'effectuer les investissements nécessaires.

Les consultants ont même proposé de séparer dans ce genre de projet la formation des acteurs (producteurs, exportateurs, etc) de la certification des producteurs selon l'Option 2 qui prend plus de temps. Un autre élément important à souligner est l'inclusion de la formation des agents publiques et privés qui auront la charge à la fin du projet d'accompagner les trois projets pilotes à maintenir la mise en place d'un système de gestion de la qualité et l'application de toutes les procédures.

I. 2. Certification selon l'Option 1

Actuellement, il a été recommandé de préparer à la certification EUREPGAP les opérateurs qui peuvent se conformer à l'Option 1 (Ferme Fabik et Plantations Burquier). Ces deux projets pourront, à travers un système de traçabilité, séparer les produits de leurs propres plantations de ceux des petits producteurs qui ne sont pas encore prêts.

Il y a plusieurs difficultés que ces projets pilote doivent surmonter (par exemple:

- Le montant des investissements à réaliser en ce qui concerne les bâtiments, La nécessité pour le gouvernement d'assurer des formations continues pour les ouvriers, pour leur mettre de mettre à jour les connaissances de base acquises pendant les ateliers de formation (par exemple sur l'hygiène);
- ➤ L'absence de système de collecte et de destruction des emballages vides de produits Phytosanitaires;
- L'obligation d'éliminer les eaux contaminées utilisées pour les traitements postrécoltes, ainsi que pour investir dans des mesures d'élimination appropriées,

Pour cela il n'est pas probable que Ferme Fabik et les Plantations Burquiah soient déjà prêts pour une certification EUREPGAP à la fin de l'année 2007.

Il est recommandé de donner un délai de 12 mois à compter de la date du 31 décembre 2006 pour que les projets pilote puissent construire les bâtiments de stockage, les toilettes et mettre en place les procédures et la documentation selon les critères de conformité EUREPGAP. Pour cela, la prochaine visite de vérification est prévue en septembre 2007 et la visite d'inspection vers la fin de 2007 ou début 2008 si nécessaire.

II. Pré-audit des Plantations Burquiah (plantations et fournisseurs)

II. 1. Présentation de la visite

Participants:

- M. Sekou Amadou Soumah (président de la Cooperative Burquiah)
- M. Nabi Conté (responsable des plantations Burquier à Solon)
- M. Almamy Kéra Fofana (chargé de la qualité et de la production à la coopérative)
- Mamoudou Camara (responsable pour la protection des végétaux aux Plantations Burquier
- M. Burquier
- M. Salifou Sylla (inspecteur contrôle qualité)
- M. Amadou Camara (inspecteur de protection végétale)
- La coordinatrice Mme Hadja Zénab Diallo était présente durant le premier jour

Déroulement de la visite :

Premier jour : Visite chez un producteur (Mamadi Douno) et d'un site de production des Plantations Burquiah.

Deuxième jour : Visite chez un producteur (El Hadj Boubacar) et du stockage des fertilisants et produits phytosanitaires des Plantations Burquiah, discussion des non-conformités et explications des Points de Contrôle et Critères de Conformité EUREPGAP.

II. 2. Mesures correctives nécessaires aux Plantations Burquiah

La "checklist" Eurepgap suivante résume les mesures correctives les plus importantes. Pour assurer la conformité avec toutes les exigences d'Eurepgap, il faut réaliser un auto-contrôle basé sur tous les Points de Contrôle et Critères de Conformité. Il faut adapter les formulaires d'exemples présentés durant cette visite et introduire toutes les procédures et la documentation exigée.

- Il faut décrire le système de traçabilité qui permet d'identifier la provenance du produit récolté et qui permet d'assurer que seulement les produits provenant des Plantations Burquiah seront vendus avec référence Eurepgap après avoir obtenu la certification.
- Dans le cas d'acquisition de nouveaux champs, il faut remplir l'évaluation de risques et plan d'actions correctives (voir formulaire exemple).
- Il faut assurer que des certificats phytosanitaires ou autres garanties de qualité soient disponibles pour tous les achats ou rejets.
- Il faut établir une liste répertoriant les champs avec leur code, superficie et variétés, et idéalement dessiner une carte parcellaire avec la localisation de tous les sites et champs.
- Il faut introduire la documentation requise pour la fertilisation et pour tous les traitements de rejets et des cultures d'ananas (fertilisants, insecticides, fongicides, herbicides, nématicides, carbure de calcium et Ethrel).
- Il faut appliquer les méthodes de lutte intégrée apprises pendant les ateliers de formation.
- Il faut démontrer que les recommandations de lutte contre les résistances sont suivies, et applicables.
- Il faut établir une liste des produits phytosanitaires avec les noms commerciaux, substance active et leur fonction.
- Le stockage des produits phytosanitaires ne correspond pas encore aux normes. Il est planifié de construire des bâtiments appropriés. Il faut assurer qu'il y ait des installations pour gérer la contamination d'un opérateur.
- Il faut utiliser des vêtements de protection imperméables, incluant un casque, et assurer que le type de filtre utilisé correspond aux exigences et que les filtres soient régulièrement remplacés.
- Il faut des récipients de dosage appropriés.
- Il faut déterminer comment stocker et éliminer de manière saine et sauve les emballages vides de produits phytosanitaires et les sacs vides d'engrais.
- Il faut introduire des procédures/instructions pour assurer que les ouvriers respectent toutes les mesures liées à la manipulation des produits chimiques.
- Il faut présenter en ordre tous les documents qui se réfèrent au personnel (par exemple certificats d'université, formation des ouvriers qui appliquent des pesticides, formation des ouvriers qui réalisent la récolte et le conditionnement. Ces documents doivent toujours être actualisés : Pour tout nouvel ouvrier, une formation doit être réalisée et documentée.

- Il faut analyser l'eau d'irrigation, il est recommandé de réaliser des analyses à base d'une évaluation de risques (par ex. sur la contamination microbiologique, chimique et des métaux lourds).
- Il faut présenter la liste les MRL en vigueur en Europe et démontrer les mesures pour assurer que ces limites ne soient pas excédées.
- Il faut déterminer les analyses à réaliser et le laboratoire désigné.
- Il faut en œuvre l'analyse des risques présentée durant le séminaire du 7 Novembre 2006 et mettre en place une procédure d'hygiène pour la récolte et le conditionnement.
- Il faut construire des bâtiments de manutention appropriés et suffisamment de toilettes, en assurant la disponibilité d'eau et du savon.
- Il faut introduire les procédures en cas d'accident et des panneaux d'avertissement.
- Des trousses de premiers secours doivent être disponibles
- Il faut assurer que les visiteurs soient informés sur les mesures de sécurité et d'hygiène
- Il faut élaborer un plan de préservation de l'environnement en assurant une production agricole durable et la minimisation de l'impact de l'activité agricole sur l'environnement.

II. 3. Procédures et instructions

Il faut élaborer des procédures et instructions pour les ouvriers dans la langue locale. Il est recommandé d'inclure des illustrations. Il faut bien expliquer toutes les procédures aux ouvriers et documenter la formation de chaque ouvrier.

Il faut définir les procédures suivantes:

Engrais:

Il faut élaborer une procédure pour appliquer les engrais avec des instructions pour les travailleurs sur:

- L'utilisation et le stockage des vêtements de protection et des fertilisants
- Le dosage correct (par exemple calculé au nombre de plants par ligne, pour permettre le calcul exact des éléments nutritifs appliqués par ha)
- Le stockage et l'élimination des sacs vides de fertilisants

Produits phytosanitaires:

Il faut élaborer une procédure pour l'application des produits phytosanitaires utilisés pour le trempage des rejets et pour le traitement des cultures. Il faut aussi définir l'utilisation de produits phytosanitaires qui sont mélangés avec des fertilisants (ex nématicides). Il faut élaborer des instructions pour les travailleurs sur:

- L'utilisation sécuritaire des produits phytosanitaires
- L'utilisation et le stockage des vêtements de protection et des pesticides
- Le dosage et la quantité d'eau à utilisée
- Le nettoyage de tout équipement, des vêtements de protection et des emballages vides de produits phytosanitaires
- Le stockage et l'élimination des emballages vides de produits phytosanitaires
- La vérification annuelle des pulvérisateurs

Rapport d'évaluation sur la situation de conformité et le processus vers la certification des trois projets pilote,

Autres produits chimiques:

Il faut élaborer une procédure avec des instructions pour les travailleurs sur l'utilisation de carbure de calcium:

- La préparation sécuritaire de la bouillie
- Les vêtements de protection pour la préparation de la bouillie et pour l'application

Il faut élaborer une procédure avec des instructions pour les travailleurs sur l'utilisation de l'Ethrel

Recommandation:

Il est recommandé d'introduire une procédure pour respecter le délai de temps prescrit avant d'entrer dans un champ traité (par exemple avec un drapeau rouge).

Hygiène:

Il faut élaborer une procédure d'hygiène pour la récolte et la manutention des produits.

II. 4. Visite chez deux fournisseurs

Non-conformités observés chez les producteurs de pommes de terres

Il manque des équipements de dosage adéquats et des vêtements de protection.

Le stockage des fertilisants ne correspond pas aux normes, par exemple :

- Ils ne sont pas stockés dans un autre lieu que les produits phytosanitaires et d'autres matériaux comme par exemple les semences.
- Ils ne sont pas stockés dans un endroit qui est fermé à clef
- Ils ne sont pas stockés dans un endroit propre
- Il n'y a pas de panneaux d'avertissements et des installations pour gérer la contamination d'un opérateur
- Dans le stockage se trouvent des produits non autorisés par la Coopérative Burquier.

Le stockage de produits phytosanitaires ne correspond pas aux normes, par exemple :

- Il n'est pas ininflammable
- Il n'est pas bien aéré
- Il n'est pas bien éclairé
- Il débouche directement sur la cuisine
- Il n'est pas à l'écart d'autres matériaux
- Il n'est pas en mesure de retenir tout débordement
- Il n'y a pas de dispositif d'urgence visant à gérer les renversements accidentels
- Les produits autorisés pour la protection des ananas ne sont pas stockés à part des produits utilisés à d'autres fins
- Les poudres ne sont pas stockées au-dessus des liquides
- Il n'y a pas de panneaux d'avertissements et des installations pour gérer la contamination d'un opérateur.

Le stockage des pulvérisateurs ne correspond pas aux normes (un producteur stockait les pulvérisateurs dans les chambres à dormir de ses travailleurs)

Il y a encore des pratiques de non-conformité concernant l'utilisation des fertilisants et les pesticides et un manque de moyens pour acheter des vêtements de protection. Tous les produits chimiques sont appliqués sans vêtements de protection adéquats.

Les connaissances acquises pendant la phase de formation du projet liées à l'utilisation des produits phytosanitaires ne sont pas encore correctement appliquées dans les champs. Par exemple :

- comment assurer le dosage correct
- les mesures de protection durant la préparation de la bouillie
- l'application avec les équipements de protection
- le nettoyage des équipements
- le stockage correct des vêtements de protection
- le stockage des produits phytosanitaires
- le stockage de tous les équipements d'application et de mélange (incl. les bâches utilisées pour mélanger des produits en poudre)
- l'élimination correcte des emballages vides de produits phytosanitaires (ne pas les jeter dans la nature, ne pas réutiliser les sacs vides de fertilisants pour stocker des aliments etc.)

III. Pré-audit de l'Union des Pommes de Terres

III. 1. Présentation de la visite

Ingénieurs agronomes présents :

- M. Mamadou Saiou Baldé
- M. Issaga Camara
- M. Naby Sylla
- M. Sekou Soumah
- M. Amadou Sylla
- M. Thierno Mamoudou Diallo
- M. Maxim Tamba Kamano (phytopathologiste du Centre de Recherche Agronomique de Bareng)

Déroulement de la visite :

Premier jour:

- Introduction avec 7 ingénieurs agronomes, 10 producteurs, le président du groupement M. Thierno Boubacar Kalo et la coordinatrice Mme Hadja Zenab Diallo
- Visite chez 2 producteurs
- Résumé des mesures correctives nécessaires pour garantir les bonnes pratiques agricoles
- Information des producteurs sur le danger des pesticides
- Jeu de rôle : un producteur explique à son voisin les dangers des produits phytosanitaires

Deuxième jour :

- Visite des deux magasins de stockage d'engrais, produits phytosanitaires, de semence et de pommes de terre de consommation
- Démonstration d'une application de produits phytosanitaires par un producteur
- Observations sur les mesures correctives nécessaires pour garantir les bonnes pratiques agricoles en base aux Points de Contrôle et Critères de Conformité Eurepgap pour le stockage de produits phytosanitaires, le choix, l'application et la documentation des applications de produits phytosanitaires
- Calculer la conformité d'un producteur

Rapport d'évaluation sur la situation de conformité et le processus vers la certification des trois projets pilote,

- Élements d'un système de gestion de qualité du groupe sur la base d la "checklist" Eurepgap (liste de producteurs, compte-rendu du contrôle interne, inspection interne, procédures etc.)
- Conclusion et premiers pas pour assurer la conformité des producteurs avec les bonnes pratiques agricoles

III. 2. Non-conformités observées

Chez les producteurs:

- Les engrais et les produits phytosanitaires sont appliqués à la main, sans aucune protection.
- La quantité d'engrais n'est pas mesurée.
- Les connaissances apprise pendant les ateliers de formation sur les produits phytosanitaires ne sont pas correctement appliquées.
- L'emballage vide du produit phytosanitaire ne donne pas d'indication sur le contenu.
- Les applications de produits phytosanitaires et de fertilisants ne sont pas documentées.
- Le producteur indique qu'il a jeté l'emballage vide du produit phytosanitaire dans le ruisseau.
- Le producteur indique qu'il avait stocké les pommes de terre pour la semence dans le même endroit où se trouvent maintenant les fertilisants.
- Les pommes de terre traitées avec un insecticide sont stockées dans une chambre ouverte et juste à côté à la chambre à dormir.
- Le producteur ne réalise pas de planification de rotation.
- Le producteur brûle les restes de plantes avant de planter de nouveau au lieu de les composter ou d'incorporer les fanes dans le sol.

Dans les magasins de stockage de pommes de terre et de produits phytosanitaires:

- Il est planifié de stocker des pommes de terre de semence traitées aux fongicides ensemble avec les pommes de terre de consommation.
- Il est planifié de stocker des produits phytosanitaires dans le magasin de stockage de pommes de terre.
- Les engrais et produits phytosanitaires sont stockés près des pommes de terre.

Durant la démonstration de l'application de produits phytosanitaires :

- Le producteur n'a pas de vêtements de protection.
- Le producteur n'a pas de récipients pour doser correctement le produit.
- Le producteur n'a pas d'information sur le délai prescrit avant d'entrer dans les champs et sur le délai avant-récolte.
- Le producteur n'a pas de stockage adéquat pour les produits phytosanitaires.

III. 3. Les premières étapes à franchir pour garantir les bonnes pratiques agricoles :

Responsabilités et contrôle de qualité:

- Déterminer les responsabilités dans le groupe des techniciens pour coordonner les activités liées aux bonnes pratiques agricoles et pour établir une planification des activités.
- Mettre en place un système de contrôle et de responsabilités qui permet d'assurer la conformité continue de tous les producteurs avec les normes.

- Choisir un premier groupe de producteurs pour commencer les activités liées à la certification Eurepgap.

Normes:

- Étudier les Point de Contrôle et Critères de Conformité Eurepgap et la "checklist" Eurepgap sur les Systèmes de Gestion de la Qualité
- Etudier les présentations du premier cours à Conakry sur le système Eurepgap et sur les Systèmes de Gestion de la Qualité

Stockage et bâtiments:

- Améliorer le stockage de fertilisants de l'Union selon les Points de Contrôle
- Améliorer le stockage des produits phytosanitaires de l'Union selon les Points de Contrôle
- Bien séparer les fertilisants et les produits phytosanitaires des pommes de terre de semence et de consommation
- Construire suffisamment de toilettes et vérifier la possibilité de mettre à disposition de l'eau et du savon.

III. 4. Procédures et Instructions sur le choix et l'application des produits chimiques

Choix et distribution des produits utilisés pour la protection des plantes:

- Établir une liste des produits phytosanitaires appropriés pour le traitement des maladies et ravageurs présents dans les cultures de rotation et pour le traitement post-récolte (de la semence). Assurer que les produits soient homologués en Guinée et non interdits en Europe.
- Il est conseillé de faire de la recherche sur des alternatives naturelles aux produits phytosanitaires, en utilisant des plantes régionales, le savoir traditionnels des agriculteurs, et les résultats de recherches et d'établir des parcelles expérimentales. Cela peut aussi aider à réduire les coûts liés à l'achat de produits phytosanitaires, le risque d'intoxication des producteurs qui n'ont pas les connaissances et les moyens pour se protéger correctement, et à contribuer à la protection de l'environnement
- Il est recommandé d'organiser le stockage et la distribution des produits phytosanitaires.

Instructions générales sur la fertilisation et sur la protection des plantes :

- Élaborer des instructions pour des techniciens et pour les producteurs basés sur les résultats de recherche sur les ravageurs et maladies présentes dans la région pour toutes les cultures de la rotation.
- Etre informé sur les maladies et ravageurs, les produits autorisés et le dosage.
- Inclure des éléments de la lutte raisonnée comme par exemple des seuils d'intervention et la vérification de la présence d'auxiliaires, une rotation appropriée des cultures et l'association de cultures pour éviter des maladies, la rotation ou l'association avec des plantes légumineuses pour apporter de l'azote et réduire la nécessité d'acheter des engrais.

Instructions sur les bonnes pratiques agricoles :

- Élaborer des indications pour les producteurs, dans la langue locale et avec des illustrations pour résumer les connaissances de base sur les bonnes pratiques agricoles et des informations importantes sur les dangers des produits chimiques, sur le choix et l'application sécuritaire des fertilisants et des produits phytosanitaires.

Il faut élaborer une **procédure pour l'application des engrais** avec des instructions pour les travailleurs sur:

- L'utilisation et le stockage des vêtements de protection et des fertilisants
- Le dosage correct (par exemple calculé au nombre de plants par ligne, pour permettre le calcul exact des éléments nutritifs appliqués par ha)
- Le stockage et l'élimination des sacs vides de fertilisants

Il faut élaborer une **procédure pour l'application des produits phytosanitaires** avec des instructions pour les travailleurs sur les traitements phytosanitaires des cultures et sur les traitements de semences en ce qui concerne :

- L'utilisation sécuritaire des produits phytosanitaires
- L'utilisation et le stockage des vêtements de protection et des pesticides
- Le dosage et la quantité d'eau à être utilisée
- Le nettoyage de tout équipement, des vêtements de protection et des emballages vides de produits phytosanitaires
- Le stockage et l'élimination des emballages vides de produits phytosanitaires
- La vérification annuelle des pulvérisateurs

Documentation:

- Adapter les exemples de formulaires obtenus durant cette formation et déterminer les responsabilités pour documenter les applications d'engrais et de produits phytosanitaires réalisés par les producteurs

Inspection interne:

- Déterminer les responsabilités pour une inspection interne des producteurs et pour la vérification de tous les Points de Contrôle et Critères de Conformité, comme démontré durant cette visite.
- Enregistrer les producteurs devant être inspectés et répertoriés dans une liste de producteurs avec leur code/nom, endroit, variété cultivée, numéro de parcelles, superficie totale et superficie de pommes de terre.
- Enregistrer les résultats des visites d'inspection interne (voir l'exemple d'un tel « compte-rendu d'inspection interne »).
- Enregistrer les mesures correctives nécessaires pour chaque producteur et la date de la mise en pratique.

IV. Pré-audit de Fabik Ferme Intégrée

IV. 1. Présentation de la visite

Participants:

Mme Sylla (gestion de l'entreprise)

M. Sekou Fofana (Ing. Agronome, production)

M. Morlaye Fofana (Ing. Agronome, élevage)

M. Sadiouma Barry (Ing. Agronome, gestion matériel)

M. Koumandiou Camara (Ing. Agronome, consultant)

M. Moussa Camara (gestion produits récoltés, stockage, commercialisation)

La coordinatrice Mme Hadja Zénab Diallo

Déroulement de la visite :

- Durant la visite, tous les Points de Contrôle et Critères de Conformité ont été vérifiés.
- Vérification des lieux de stockage de fertilisants et de produits phytosanitaires et des équipements d'application
- Visite du bâtiment de conditionnement, information des ouvriers sur les exigences d'hygiène
- Vérification des installations sanitaires
- Visite des champs et démonstration de l'application des produits phytosanitaires
- Visite des logements des ouvriers

IV. 2. Mesures correctives nécessaires :

Le prochain tableau montre pour chaque critère de conformité s'il a été rempli (oui/non) ou non-applicable (N/A). Les mesures correctives qui doivent être mises en place sont décrites dans la colonne « commentaire ».

<u>Commentaire</u>: Cette coopérative est la plus avancée en matière d'application des connaissances acquises pendant les ateliers de formation et a une meilleure compréhension des critères de conformité EUREPGAP. Pour cela, son évaluation s'est faite directement sur la base de la "checklist" EUREPGAP ci-dessous.

n°	Point de Contrôle	Majeur/ Mineur	Rempli oui/non	Non applicab le N/A	Commentaire/Mesures Correctives nécessaires
1	TRACABILITÉ				
1.1	Est-il possible de tracer le produit inscrit EUREPGAP jusqu□à l□exploitation inscrite où il a été produit?	Majeur	Oui		Dès que Fabik commence à acheter des bananes ou ananas d'autres producteurs, il faut décrire le système de traçabilité qui permet d'identifier la provenance du produit récolté et vendu (par exemple à travers un code de fournisseur qui apparaît sur les cartons et factures).
2	DOSSIERS ET AUTO-CONTROLES IN	TERNES			
2.1	Les dossiers requis tout au long de l□inspection sont-ils tous conservés pour une période d□au moins deux ans?	Mineur	Oui		
2.2	Le producteur réalise-t-il au moins un auto-contrôle par an sur la base du référentiel EUREPGAP ?	Majeur	Partielle ment		L'auto-contrôle n'est pas encore documenté.
2.3	L'auto-contrôle interne a-t-il été documenté et enregistré ?	Majeur	Non		
2.4	Des mesures correctives ont-elles été mises en oeuvre suite aux auto-contrôles internes ?	Majeur	Oui		On peut observer que beaucoup d'efforts ont été faits et des améliorations introduites.
3	VARIÉTÉS ET PLANTS/ SEMENCES				
3.1	Choix de la variété et du plant/ semences				
3.1.1	Le producteur est-il conscient de l□importance de bonnes pratiques de production sur les cultures "mères" du produit inscrit (cà-d. des cultures de semences) ?	Recomm .	Oui		
3.2	Qualité des semences/ plants				
3.2.1	Existe-t-il une garantie de la qualité des semences (absence de parasites, maladies, virus, etc.) spécifiant le nom de la variété et la pureté variétale, le numéro de lot et le nom du distributeur des semences?	Recomm .	Non		Il faut exiger des certificats au centre de recherche agronomique, où les semences/plants sont achetés.
3.3	Résistance / Tolérance aux ravageurs et au	ıx maladies	3		
3.3.1	Est-ce que les variétés cultivées sont résistantes / tolérantes aux ravageurs et aux maladies ayant des retombées commerciales ?	Recomm .	Oui		
3.4	Traitements des semences et enrobages				
3.4.1	Les traitements de semences et plants sont-ils enregistrés ?	Mineur	Oui		

2.7	(T) 1 (1 / ' ')				
3.5	(Jeunes) plants de pépinières				
3.5.1	Les jeunes plants de pépinières achetés sont-ils accompagnés d□un certificat sanitaire officiellement reconnu?	Mineur	Non		Voir 3.2.1.
3.5.2	Les jeunes plants achetés sont-ils exempts de signe apparent de maladie ou de parasite ?	Recomm .	Partielle ment		Les plants sont vérifiés, mais la vérification (maladie contrôlée et résultat) n'est pas documentée
3.5.3	Les garanties qualité ou certificats de production des jeunes plants achetés sont-ils documentés ?	Mineur	Non		Voir 3.2.1.
3.5.4	Les systèmes de contrôle qualitatif et sanitaire des jeunes plants sont-ils opérationnels pour les plants et semences autoproduits?	Mineur	Oui		
3.5.5	Les traitements aux produits phytosanitaires appliqués sur les plants et semences autoproduits durant la période de croissance sont-ils enregistrés ?	Mineur	Oui		
3.6	Organismes génétiquement modifiés (OGI	M)			
3.6.1	Les cultures issues d□OGM sont-elles conformes au cadre législatif en vigueur dans le pays de production ?	Majeur		N/A	Il est recommandé de demander une confirmation auprès du fournisseur de semences pour être sûr que les nouvelles variétés n'ont pas été obtenues par manipulation génétique. Puisqu'il n'existe pas de législation en Guinée, ce sujet doit être bien vérifié.
3.6.2	Toute culture, utilisation ou production de produits inscrits issus d'organismes génétiquement modifiés est-elle documentée ?	Mineur		N/A	
4	HISTORIQUE ET GESTION DES SITES	S			
4.1	Historique des sites				
4.1.1	Une évaluation des risques est-elle effectuée pour tout nouveau site agricole ? Les résultats confirment-ils l'adéquation du site à la production agricole en termes de sécurité alimentaire, de santé des ouvriers et en termes d'environnement ?	Majeur		N/A	Actuellement il n'est pas planifié d'acheter du terrain. Dans le cas d'acquisition de nouveaux champs, il faut remplir l'évaluation de risques et plan d'action correctives (voir formulaire d'exemple reçu durant cette visite).
4.1.2	Existe-t-il un plan d□actions correctives spécifiant les stratégies qui visent à minimiser tous les risques identifiés sur les nouveaux sites agricoles ?	Mineur		N/A	
4.2	Gestion des sites				
4.2.1	Un dossier existe-t-il pour tout champ, tout verger ou toute serre?	Majeur	Oui		
4.2.2	Un système d□identification visuelle ou de référence a-t-il été mis en place pour tout champ, tout verger ou toute serre?	Mineur	Non		Établir une liste de champs avec identification (code ou nom), surface (ha) et culture ou une carte avec les mêmes dates.
4.2.3	Existe-t-il un plan de rotation des cultures annuelles?	Recomm .	Partielle ment		Il existe une rotation, mais pas de planification écrite.

5	GESTION DU SOL ET DU SOUS-SOL				
5.1	Cartes des sols				
5.1.1	Des cartes des sols ont-elles été établies pour l□exploitation agricole ?	Recomm .	Non		
5.2	Méthodes de culture		1		
5.2.1	Des techniques permettant d'améliorer ou de maintenir la structure du sol ou bien d'éviter la compaction du sol sont- elles utilisées ?	Recomm .	Oui		Traction animale et application manuelle de fertilisants
5.3	Érosion du sol				
5.3.1	Des techniques de culture visant à minimiser l□érosion du sol sont-elles adoptées ?	Mineur	Oui		Il faut documenter les efforts.
5.4	Désinfection du sol				
5.4.1	Existe-t-il des documents justifiant l□utilisation de désinfectants chimiques ?	Mineur		N/A	
5.4.2	Des alternatives ont-elles été considérées avant de recourir aux désinfectants chimiques ?	Recomm .		N/A	
5.5	Substrats				
5.5.1	Le producteur participe-t-il à des programmes de recyclage des substrats, lorsque de tels programmes existent ?	Recomm .		N/A	
5.5.2	Si les substrats sont stérilisés à l'aide de produits chimiques en vue de leur réutilisation, le lieu de stérilisation a-t-il été enregistré ?	Majeur		N/A	
5.5.3	Si les substrats sont stérilisés à l'aide de produits chimiques en vue de leur réutilisation, les dossiers spécifient-ils la date de stérilisation, le type de produit chimique utilisé, la méthode de stérilisation et le nom de l'opérateur?	Mineur		N/A	
5.5.4	Si les substrats sont réutilisés, la stérilisation vapeur est-elle de préférence adoptée ?	Recomm .		N/A	
5.5.5	L□origine des substrat est-elle documentée ? S'assure-t-on de ne pas utiliser des substrats provenant de zones protégées ?	Recomm .	Partielle ment		Écrire comment le terreau pour les jeunes plants de bananes pour la vente est élaboré à partir de fumier et de terre et stérilisés sur le feu.
6	USAGE D□ENGRAIS				
6.1	Quantité et type d'engrais - Conseils				
6.1.1	Le responsable technique est-il en mesure de démontrer ses compétences à déterminer la quantité et le type d'engrais (organiques et minéraux) à utiliser ?	Mineur	Oui		Présenter les documents de formation
			<u> </u>		

6.2	Dossiers des applications				
0.2	Les applications d engrais du sol ou				
6.2.1	d□engrais foliaires, organiques ou minéraux, ont-elles toutes été enregistrées en identifiant clairement les parcelles, les vergers et les serres concernées ?	Mineur	Oui		
6.2.2	Les dates de toutes les applications d□engrais du sol et d□engrais foliaires, organiques ou minéraux, ont-elles été enregistrées ?	Mineur	Oui		
6.2.3	Le type d□engrais du sol et d□engrais foliaires, organiques ou minéraux, a-t-il été enregistré pour l'ensemble des applications ?	Mineur	Oui		
6.2.4	Les quantités d□engrais du sol et d□engrais foliaires, organiques ou minéraux, ont-elles été enregistrées pour l'ensemble des applications ?	Mineur	Oui		
6.2.5	La méthode d'application d□engrais du sol et d□engrais foliaires, organiques ou minéraux, a-t-elle été enregistrée pour l'ensemble des applications ?	Mineur	Non		Il n'est pas nécessaire d'enregistrer l'équipement de protection, mais la méthode d'application, par exemple à main par plante. Une abréviation est suffisante.
6.2.6	Le nom de l'opérateur procédant aux applications d□engrais du sol et d□engrais foliaires, organiques ou minéraux, a-t-il été enregistré pour l'ensemble des applications ?	Mineur	Non		
6.3	Épandeurs d□engrais				
6.3.1	Les épandeurs d'engrais sont-ils maintenus en bon état ?	Mineur		N/A	On n'utilise pas de machines, toutes les applications sont réalisées à la main, le dosage est réalisé avec des récipients calibrés. Il faut élaborer une procédure pour l'application des fertilisants secs et liquides, avec des instructions pour les travailleurs sur: - L'utilisation et le stockage des vêtements de protection et des engrais - Le dosage correct (par exemple dosage avec récipient par plante où épandage à main calculé au nombre de seaux par ligne, pour permettre le calcul exact des éléments nutritifs appliqués par ha) - Le stockage et l'élimination sécuritaire des sacs vides de fertilisants
6.3.2	Les épandeurs d□engrais minéraux fontils l□objet d□un étalonnage annuel garantissant un apport exact de la quantité d□engrais nécessaire ?	Recomm .		N/A	

Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	Il est recommandé de mettre tous les appareils de pulvérisation et fûts de mélange de produits phytosanitaires dans l'endroit de stockage des produits phytosanitaires. Il est recommandé de poser les boites de fertilisants liquides dans des bacs plus grands pour éviter une fuite.
Oui Oui Oui Oui Oui	de pulvérisation et fûts de mélange de produits phytosanitaires dans l'endroit de stockage des produits phytosanitaires. Il est recommandé de poser les boites de fertilisants liquides dans des bacs plus grands
Oui Oui Oui Oui	fertilisants liquides dans des bacs plus grands
Oui Oui Oui	fertilisants liquides dans des bacs plus grands
Oui Oui	fertilisants liquides dans des bacs plus grands
Oui	fertilisants liquides dans des bacs plus grands
Oui	
Oui	
Non	
Non	
Oui	Garder le livre du fournisseur avec les détails de composition de chaque produit.
	Non

7	IRRIGATION			
7.1	Prévoir les besoins d□irrigation			
7.1.1	Des méthodes de prévision systématiques sont-elles employées en vue de calculer les besoins des cultures en eau ?	Recomm .	Non	
7.1.2	L□irrigation est-elle ajustée en tenant compte des prévisions de précipitations ?	Recomm .	Non	
7.1.3	L□irrigation est-elle ajustée en tenant compte de l□évaporation ?	Recomm .	Non	
7.2	Méthode d□irrigation			
7.2.1	Le système d□approvisionnement en eau utilisé est-il le plus efficace et le plus pratique d□un point de vue économique afin de garantir une meilleure utilisation des ressources en eau ?	Recomm .	Non	
7.2.2	Un plan de gestion des ressources en eau a-t-il été élaboré afin d'optimiser l□usage de l□eau et de réduire le gaspillage ?	Recomm .	Non	
7.2.3	Les dossiers relatifs à l□ utilisation d□eau d□irrigation sont-ils conservés?	Recomm .	Non	
7.3	Qualité de l□eau d□irrigation			
7.3.1	Est-il prohibé d'utiliser les eaux usées à des fins d'irrigation ?	Majeur	Oui	Car l'eau d'irrigation provient des ruisseaux où une contamination par les voisins où par des animaux ne peut pas être exclue, il est recommandé de réaliser régulièrement des analyses (voir en bas)
7.3.2	Une évaluation annuelle des risques de pollution de l□eau d□irrigation a-t-elle été effectuée ?	Recomm .	Non	
7.3.3	L□eau d□irrigation est-elle analysée au moins une fois par an ?	Recomm .	Non	
7.3.4	L□eau d□irrigation est-elle analysée par un laboratoire agréé ?	Recomm .	Non	
7.3.5	Les contaminants microbiens sont-ils analysés ?	Recomm .	Non	Analyse recommandée
7.3.6	Les substances polluantes chimiques sont-elles analysées ?	Recomm .	Non	Analyse recommandée
7.3.7	La pollution par les métaux lourds estelle analysée ?	Recomm .	Non	Analyse recommandée
7.3.8	Des mesures sont-elles prises en cas de résultats d'analyse défavorables ?	Recomm .	Non	Dans le cas de détection de contaminations, vérifier la raison de la contamination avec les voisins.
7.4	Approvisionnement en eau d□irrigation			
7.4.1	L□eau d□irrigation est-elle issue de sources renouvelables ?	Recomm .	Oui	
7.4.2	Les experts en eaux ont-ils été contactés afin d□obtenir des conseils concernant le prélèvement de l□eau d□irrigation?	Recomm .	Non	

8	PROTECTION VÉGÉTALE				
8.1	Éléments de base de la protection des plan	ntes			
8.1.1	La protection des cultures contre les ravageurs, les maladies et les plantes adventices est-elle réalisée en utilisant un minimum de produits phytosanitaires ?	Mineur	Partielle ment		Documenter les efforts (voir formulaire d'exemple) présenté durant cette visite.
8.1.2	Le producteur applique-t-il les techniques reconnues de lutte phytosanitaire raisonnée ?	Recomm .	Oui		
8.1.3	Les recommandations de lutte contre les résistances ont-elles été suivies afin d'assurer l'efficacité des produits phytosanitaires disponibles ?	Mineur	Oui		
8.1.4	Une assistance pour la mise en oeuvre de systèmes de lutte phytosanitaire raisonnée des cultures a-t-elle été obtenue par l□intermédiaire de formations ou bien par le conseil d□organismes spécialisés ?	Mineur	Oui		Présenter le certificat de formation
8.2	Choix de produits chimiques	ı	ı		
8.2.1	Le produit phytosanitaire utilisé est-il approprié à la lutte requise telle que recommandée sur l'étiquette du produit?	Majeur	Oui		
8.2.2	Le producteur utilise-t-il uniquement des produits chimiques homologués dans le pays où le produit est cultivé?	Majeur	Oui		Assurer que tous les produits utilisés sur d'autres cultures remplissent ce critère, sinon il faut les stocker de manière séparée et les indiquer clairement.
8.2.3	Une liste complète de tous les produits utilisés et autorisés pour la protection végétale des variétés cultivées est-elle maintenue ?	Mineur	Non		Le catalogue complet est disponible, mais il faut élaborer une liste des produits qui sont utilisés à Fabik Inclure le nom commercial, la substance active et pour quel type de traitement les produits sont utilisés.
8.2.4	Cette liste tient-elle compte de toute modification de la législation nationale et locale relative aux produits phytosanitaires?	Mineur	Non		Il faut s'informer sur la liste plus actuelle des produits homologués en Guinée, il semble qu'il y ait une nouvelle liste.
8.2.5	L'utilisation de produits chimiques interdits dans l□Union Européenne estelle interdite sur les cultures / produits destinés à être vendus dans l□Union Européenne ?	Majeur	Partielle ment		La liste des substances autorisées est disponible, mais pas la liste de substances interdites, vérifier avec la liste présentée durant cette visite. Assurer que tous les produits utilisés sur d'autres cultures remplissent ce critère, sinon il faut les stocker de manière séparée et les indiquer clairement.
8.2.6	Lorsque les produits phytosanitaires sont choisis par des conseillers, ces derniers sont-ils en mesure de montrer leurs compétences ?	Majeur	Oui		Présenter le certificat d'études universitaires et formations additionnelles
8.2.7	Lorsque les produits phytosanitaires sont choisis par le producteur lui-même, ce dernier est-il en mesure de montrer ses connaissances et ses compétences ?	Majeur		N/A	
8.2.8	La quantité précise de produit phytosanitaire nécessaire à la culture à traiter a-t-elle été calculée, préparée et enregistrée conformément aux	Mineur	Oui		

	recommandations de l'étiquette du produit ?			
8.3	Dossiers des applications			
				En général il faut documenter toutes les applications de produits phytosanitaires selon les critères suivants, comme par exemple: Insecticides, fongicides, herbicides, nématicides, produits phytosanitaires mélangés avec des fertilisants, carbure de calcium, Éthrel (si applicable) etc.
8.3.1	Les dossiers relatifs aux applications de produits phytosanitaires produits phytosanitaires indiquent-ils le nom de la culture et de la variété ?	Majeur	Non	Il manque la variété
8.3.2	Les dossiers relatifs aux applications de produits phytosanitaires indiquent-ils le lieu d application ?	Majeur	Oui	
8.3.3	Les dossiers relatifs aux applications de produits phytosanitaires indiquent-ils la date d application ?	Majeur	Oui	
8.3.4	Les dossiers relatifs aux applications de produits phytosanitaires indiquent-ils la marque du produit et les substances actives ?	Majeur	Oui	
8.3.5	Les dossiers relatifs aux applications de produits phytosanitaires indiquent-ils le nom de l'opérateur ?	Mineur	Oui	
8.3.6	Les dossiers relatifs aux applications de produits phytosanitaires indiquent-ils le motif de l'application ?	Mineur	Non	Indiquer la raison du traitement, par ex. le nom du parasite, maladie ou plante adventice, une abréviation pour la méthode est suffisante.
8.3.7	Les applications de produits phytosanitaires ont-elles toutes été enregistrées avec l'autorisation technique ?	Mineur	Non	Indiquer la personne qui a autorisé le traitement, une abréviation du nom est suffisante.
8.3.8	Les dossiers relatifs aux applications de produits phytosanitaires indiquent-ils de manière adéquate la quantité de produit phytosanitaire utilisée ?	Mineur	Partielle ment	En général oui, mais des fois la quantité d'eau n'est pas indiquée.
8.3.9	Les dossiers relatifs aux applications de produits phytosanitaires indiquent-ils le matériel utilisé pour l'application?	Mineur	Non	Indiquer l'identification du pulvérisateur, une abréviation ou numéro est suffisant.
8.3.1	Les dossiers relatifs aux applications de produits phytosanitaires indiquent-ils le délai avant récolte ?	Majeur	Non	Il est fortement recommandé d'indiquer non seulement le délai avant récolte mais aussi le délai avant de pouvoir entrer de nouveau dans les champs traités et d'indiquer cette date à travers un drapeau rouge pour informer tout le personnel, habitants et visiteurs.
8.4	Délais avant récolte			
8.4.1	Les délais avant récolte requis sont-ils respectés ?	Majeur	Partielle ment	La date de récolte par parcelle n'est pas encore documentée, voir documents d'exemple reçus durant cette visite.
8.5	Équipement de pulvérisation			
8.5.1	Les équipements de pulvérisation sontils maintenus en bon état ?	Mineur	Partielle ment	Les équipements sont maintenus en bon état mais il manque la documentation qui est indispensable pour pouvoir indiquer ce critère comme rempli.

8.5.2	Les équipements de pulvérisation sontils vérifiés annuellement ?	Mineur	Non		Élaborer une procédure comment réaliser la vérification annuelle pour pouvoir calculer exactement la quantité d'eau en fonction du temps nécessaire pour traiter un hectare, par exemple: - vérification de la quantité d'eau par unité de temps - vérifier si les buses ne sont pas bouchées
8.5.3	Le producteur participe-t-il à un programme de certification indépendante pour l□étalonnage de ses pulvérisateurs?	Recomm .		N/A	
8.5.4	Les procédures de remplissage et de manutention indiquées sur l□étiquette sont-elles respectées lors du mélange de produits phytosanitaires ?	Mineur	Oui		Transférer l'endroit où sont mélangés les produits phytosanitaires loin du chemin public. Installer une table et acheter une balance plus grande pour mesurer de faibles quantités de produits phytosanitaires. Installer un panneau d'avertissement sur l'endroit de mélange. Assurer que les boîtes de produits phytosanitaires, les fûts de mélange et les bidons d'eau soient seulement touchés avec des gants.
8.6	Élimination des surplus de mélanges de p	ulvérisation			
8.6.1	Les surplus de mélange ou les eaux de lavage des cuves de pulvérisateur sontils éliminés conformément à la législation nationale ou locale lorsqu'elle existe ou bien, en l'absence de règlements, conformément aux points 8.6.2 et 8.6.3 ? Dans le dernier des cas, un des deux points est-il au moins conforme afin d'obtenir la conformité à cette exigence mineure ?	Mineur	Non		Il n'existe pas de législation, mais il faut respecter les critères 8.6.2./8.6.3.
8.6.2	Les surplus de mélange ou les eaux de lavage des cuves de pulvérisateur sontils pulvérisés sur une partie non-traitée de la culture tant que la dose recommandée n□est pas dépassée ? Des dossiers sont-ils disponibles ?	Recomm .	Non		Ne pas rincer les pulvérisateurs dans les ruisseaux.
8.6.3	Les surplus de mélange ou des eaux de lavage des cuves de pulvérisateur sont- ils pulvérisés dans un endroit en friche lorsque cela est légalement autorisé? Des dossiers sont-ils maintenus?	Recomm .	Non		
	_ 00 0000000000000000000000000000000000				
8.7	Analyse des résidus de produits phytosani Le producteur ou son client, est-il en	taires			

	1 avalaitation at ava and analyzas				
	l□exploitation et que ces analyses				
	portent sur les produits phytosanitaires				
	appliqués sur la culture / le produit ?				
	Le producteur (ou son client) est-il en				
	mesure de prouver ses connaissances				
8.7.2	relatives au marché sur lequel il entend	Majeur	Non		
0.7.2	commercialiser son produit et aux	iviajeui	INOII		
	restrictions en matière de LMR qui sont				
	en vigueur sur ce même marché?				
	L□agriculteur a-t-il adopté les mesures				
	qui s□imposent afin de respecter les				
8.7.3	restrictions en matière de LMR en	Majeur			
0.7.5	vigueur sur le marché où il entend	iviajeui			
	commercialiser son produit ?				
	Existe-t-il un plan d□action applicable				
	en cas de dépassement de la limite				
8.7.4	maximale de résidus (LMR) en vigueur	Majeur	Non		Adapter les formulaires (exemples) présentés
0.7.1	dans le pays de production ou bien dans	majour	11011		durant cette visite
	les pays où il est prévu de				
	commercialiser le produit ?				
8.7.5	Les procédures d□échantillonnage sont-	Recomm	Nam		
8.7.3	elles correctement appliquées ?		Non		
	Le laboratoire chargé des analyses de				
	résidus est-il accrédité par les autorités				Il n'existe pas encore de laboratoire accrédité
8.7.6	nationales compétentes conformément à	Mineur	N/A		en Guinée
	la norme ISO 17025 ou équivalent ?				ch dunice
0.0					
8.8	Stockage et manutention des produits phy	tosanitaires			
	Les produits phytosanitaires sont-ils				
8.8.1	stockés en conformité avec la	Mineur		N/A	Il n'existe pas de loi
	réglementation locale ?				
8.8.2	Les produits phytosanitaires sont-ils	Mineur	Oui		
8.8.2	stockés dans un endroit approprié?	Mineur	Oui		
	Les produits phytosanitaires sont-ils	3.51			
8.8.3	stockés dans un endroit sûr ?	Mineur	Oui		
	Les produits phytosanitaires sont-ils				
8.8.4	stockés dans un endroit adapté aux	Mineur	Oui		
0.0.4		Willieui	Oui		
	conditions de température ?				T (4) 41 4 4 1 7
					Les étagères et la porte sont en bois. Trouver
8.8.5	Les produits phytosanitaires sont-ils	Mineur	Non		une solution (en utilisant des armoires
	stockés dans un endroit ininflammable?				métalliques pour des produits inflammables ou
					en installant des étagères et une porte en métal)
8.8.6	Les produits phytosanitaires sont-ils	Mineur	Non		Augmenter le nombre de fenêtres
0.0.0	stockés dans un endroit bien aéré?	IVIIIICUI	INUII		Augmenter le nombre de l'enetres
0.07	Les produits phytosanitaires sont-ils	Min	0 .		
8.8.7	stockés dans un endroit bien éclairé ?	Mineur	Oui		
	Les produits phytosanitaires sont-ils				
8.8.8	stockés dans un endroit à l□écart	Mineur	Oui		
0.0.0	d□autres matériaux ?	1,1111Cul	Jui		
	Les étagères de stockage sont-elles				
8.8.9		Recomm	Mac		Vois or hout
0.8.9	toutes construites d□un matériau non-		Non		Voir en haut
	absorbant?				
8.8.1	Le lieu de stockage de produits	3.61			Il est recommandé de construire un seuil de
0.0.1	phytosanitaires est-il en mesure de	Mineur	Non		rétention à la porte.
J	retenir tout débordement ?				•
					- Il faut une balance appropriée pour
	Des dismositifs de manuel 1				mesurer de faibles quantités.
8.8.1	Des dispositifs de mesure des quantités) (°	Partielle		- Il faut calibrer la balance avec un poids.
1	de produits phytosanitaires sont-ils	Mineur	ment		- Il faut suffisamment de récipients de
	disponibles ?				dosage appropriés (qui indiquent les
					millilitres).

8.8.1	Des dispositifs de mélange des produits phytosanitaires sont-ils disponibles ?	Mineur	Partielle ment		Des récipients sont disponibles (seaux, fûts).
8.8.1	Existe-t-il des dispositifs d urgence visant à gérer les renversements accidentels ?	Mineur	Non		Mettre à disposition les matériaux décrits dans le critère de conformité
8.8.1	Les clefs et l□accès du lieu de stockage sont-ils limités au personnel possédant une formation formelle pour manipuler des produits phytosanitaires?	Mineur	Oui		
8.8.1 5	L□inventaire des produits est-il conservé et disponible à tout moment?	Mineur	Oui		Très bien!
8.8.1	Les produits phytosanitaires sont-ils tous stockés dans leur emballage d□origine?	Mineur	Oui		
8.8.1 7	Les produits phytosanitaires autorisés pour la protection des cultures assolées sont-ils stockés à part dans la réserve des produits phytosanitaires?	Mineur		N/A	
8.8.1	Les poudres sont-elles stockées sur des étagères au-dessus des liquides ?	Mineur	Oui		Très bien!
8.9	Emballages vides de produits phytosanitai	ires	<u>I</u>	A1111111111111111111111111111111111111	
8.9.1	La réutilisation des emballages vides de produits phytosanitaires est-elle prohibée ?	Mineur	Oui		Trouver une solution meilleure que de brûler les boîtes, le mieux serait de les rendre au commerçant de produits phytosanitaires. Si ce n'est pas possible, déterminer un lieu sûr et clairement indiqué, loin de la nappe phréatique et des champs.
8.9.2	L□élimination des emballages est-elle réalisée de telle sorte à éviter toute exposition des personnes ?	Mineur	Non		Il est recommandé de récolter les boîtes vides et bien rincées dans un fût fermé dans l'endroit où les produits phytosanitaires sont stockés, et de les rendre régulièrement au commerçant où de les déposer de manière sécuritaire.
8.9.3	L'élimination est-elle réalisée de telle sorte à éviter toute contamination de l□environnement ?	Mineur	Non		Brûler les boîtes provoque des résidus dangereux pour la santé des personnes et pour l'environnement.
8.9.4	Le producteur a-t-il recours aux systèmes officiels de collecte et de destruction ?	Mineur		N/A	Il n'y a pas de systèmes disponible
8.9.5	Les emballages ne sont-ils plus réutilisés ? Lorsqu'il existe un système de collecte, sont-ils stockés, avec leur étiquetage d'origine et manipulés de manière adéquate conformément aux dispositions du système de collecte ?	Mineur	Oui		Ils ne sont pas réutilisés. Voir en haut.
8.9.6	Les emballages vides sont-ils rincés à l□aide d□un dispositif de rinçage à pression intégré sur le pulvérisateur ou bien au moins trois fois à l□eau ?	Mineur	Non		Élaborer des instructions de manipulation des produits phytosanitaires et des emballages vides.
8.9.7	L□eau de rinçage est-elle versée dans la cuve du pulvérisateur ?	Mineur	Non		
8.9.8	Les emballages vides sont-ils stockés en lieu sûr jusqu□à leur élimination ?	Mineur	Non		Voir en haut
8.9.9	Les dispositions réglementaires locales relatives à l'élimination et à la destruction des emballages sont-elles respectées ?	Mineur		N/A	
8.10	Produits phytosanitaires superflus (PPNU)			
8.10. 1	Les produits phytosanitairess non utilisés sont-ils conservés en lieu sûr, identifiés et récupérés par un entrepreneur agréé ou certifié ?	Mineur	Non		Il n'y a pas de systèmes disponibles, ainsi qu'il faut garder les produits dans un endroit bien identifié du stockage des produits phytosanitaires.

9	RÉCOLTE			
9.1	Hygiène			
9.1.1	Une analyse des risques hygiéniques a-t- elle été réalisée pour la récolte et le transport sur l'exploitation agricole ?	Majeur	Non	Il faut terminer l'analyse de risque commencé durant le séminaire du 7.11.2006.
9.1.2	Une procédure d□hygiène a-t-elle été mise en place pour la récolte ?	Majeur	Non	Il faut mettre en place une procédure d'hygiène pour la récolte, former tous les ouvriers et documenter la formation. Tout nouvel ouvrier doit aussi être formé.
9.1.3	La procédure d'hygiène pour la récolte prend-elle en compte les emballages et le maniement des outils ?	Majeur	Non	Voir en haut
9.1.4	La procédure d□hygiène à la récolte tient-elle compte de la manipulation des produits récoltés, conditionnés directement sur le champ, le verger ou la serre ?	Majeur	Non	Voir en haut
9.1.5	La procédure d'hygiène à la récolte tient- elle compte du transport du produit sur l'exploitation agricole ?	Majeur	Non	Voir en haut
9.1.6	Les ouvriers agricoles ont-ils accès à des des installations sanitaires pour se laver les mains à proximité de leur lieu de travail ?	Majeur	Non	Il faut construire des toilettes et mettre à disposition de l'eau et du savon, comme c'est planifié.
9.1.7	Les ouvriers ont-ils accès à des toilettes propres à proximité de leur lieu de travail ?	Mineur	Non	Voir en haut
9.2	Conditionnement sur l□exploitation			
9.2.1	Les contenants des produits sont-ils uniquement utilisés à cet effet ?	Recomm .	Oui	

0.2	Conditions and the last to the				
9.3	Conditionnement du produit sur le lieu de	recolte			
9.3.1	La glace utilisée pour le traitement des produits sur le lieu de récolte est-elle faite à base d'eau potable et manipulée sous des conditions sanitaires strictes afin de prévenir toute contamination des produits?	Recomm .		N/A	
10	MANUTENTION DES PRODUITS				
10.1	Hygiène				
10.1.	Une analyse des risques hygiéniques a-t- elle été effectuée au niveau du processus de manutention des produits?	Mineur	Non		Il faut terminer l'analyse de risque commencé durant le séminaire du 7.11.2006.
10.1.	Une procédure d□hygiène a-t-elle été mise en place au niveau du processus de manutention des produits ?	Mineur	Non		Il faut mettre en place une procédure d'hygiène pour le conditionnement, former régulièrement tous les ouvriers et documenter les formations.
10.1.	Les ouvriers ont-ils accès à des toilettes et à des installations sanitaires maintenues propres à proximité de leur lieu de travail ?	Mineur	Non		La toilette la plus proche est près de l'élevage d'animaux. Il est fortement recommandé d'installer des toilettes à coté des installations de manutention.
10.1.	Les ouvriers ont-ils reçu une formation de base aux mesures d\(^\text{hygiène}\) avant la manipulation de fruits et légumes frais à respecter ?	Majeur	Non		Tous les ouvriers doivent être formés. La formation doit être documentée. Pour tout nouvel ouvrier, une formation doit être réalisée et documentée.
10.1. 5	Les ouvriers respectent-ils les instructions hygiéniques lors de la manutention des produits frais ?	Mineur	Non		Voir en haut
10.2	Lavage post-récolte				
10.2.	La source d□eau utilisée pour le dernier lavage (rinçage) des produits est-elle potable ou déclarée comme étant appropriée par les autorités publiques compétentes ?	Majeur		N/A	Pas encore applicable pour bananes et ananas. En cas d'un lavage des bananes dans le futur ce chapitre sera applicable. Dans ce cas il faudra non seulement vérifier la qualité de l'eau mais aussi l'élimination des eaux contaminées par les produits phytosanitaires, en évitant tout risque pour la santé des personnes et pour l'environnement.
10.2.	Si l'eau est recyclée pour le dernier lavage (rinçage) des produits, a-t-elle été filtrée? Les niveaux de pH, de concentration et d'exposition au produit de désinfection sont-elles régulièrement surveillées?	Majeur		N/A	
10.2. 3	Le laboratoire réalisant les analyses d□eau est-il approprié?	Recomm .		N/A	

10.3	Traitements post-récolte			
10.3.	Les instructions indiquées sur l'étiquette des produits sont-elles toutes respectées?	Majeur	N/A	Pas applicable pour bananes et ananas, en cas d'un lavage des bananes dans le futur ce chapitre sera applicable.
10.3.	Ne sont utilisés que les biocides, les cires ou les produits phytosanitaires qui sont homologués dans le pays d□utilisation et ce, pour un usage sur les produits à traiter ?	Majeur	N/A	
10.3.	Certains biocides, cires et produits phytosanitaires interdits dans l'Union Européenne sont-ils appliqués sur des produits destinés à la vente dans l'UE?	Majeur	N/A	
10.3.	Existe-t-il une liste à jour des produits de traitement post-récolte homologués (produits biocides, cires et produits phytosanitaires) qui sont utilisés ou qui ont déjà été utilisés sur les produits frais ?	Mineur	N/A	
10.3. 5	Cette liste tient-elle compte des évolutions de la législation relative aux produits biocides, cires et produits phytosanitaires ?	Mineur	N/A	
10.3.	Le responsable technique de la manipulation des produits est-il en mesure de prouver ses compétences et ses connaissances concernant l□application de produits biocides, de cires et de produits phytosanitaires post-récolte ?	Mineur	N/A	
10.3.	Les applications de produits biocides, cires et produits phytosanitaires post-récolte sont enregistrées. Les dossiers indiquent-ils le numéro d'identification des produits traités (c'est-à-dire le numéro de lot des produits)?	Majeur	N/A	
10.3.	Le lieu d'application des produits biocides, des cires et des produits phytosanitaires post-récolte a-t-il été enregistré ?	Majeur	N/A	
10.3.	Les dates d'application des produits biocides, des cires et des produits phytosanitaires post-récolte ont-elles été enregistrées ?	Majeur	N/A	
10.3. 10	Le type de traitement utilisé pour les applications des produits biocides, des cires et des produits phytosanitaires post-récolte a-t-il été enregistré ?	Majeur	N/A	
10.3. 11	Le nom de la spécialité commerciale des produits biocides, des cires et des produits phytosanitaires post-récolte utilisés a-t-elle été enregistrée ?	Majeur	N/A	
10.3. 12	Les quantités de produits biocides, de cires et de produits phytosanitaires post-récolte appliquées ont-elles été enregistrées ?	Majeur	N/A	
10.3. 13	Le nom de l'opérateur ayant appliqué les produits biocides, les cires et les produits phytosanitaires post-récolte a-t-	Mineur	N/A	

	il été enregistré ?				
10.3. 14	Le motif de l'application de produits biocides, de cires et de produits phytosanitaires post-récolte a-t-il été enregistré ?	Mineur		N/A	
10.3. 15	Les applications de produits phytosanitaires post-récolte sont-elles également conformes aux points de contrôle 8.7.1, 8.7.2, 8.7.3 et 8.7.4 du présent document ?	Majeur		N/A	
10.4	Installations de manutention et/ou de stoc	kage du pro	duit sur l'ex	ploitation	
10.4. 1	Les sols sont-ils conçus de manière à permettre l'écoulement des eaux ?	Recomm .	Non		
10.4.	Les installations et les équipements de manutention des produits sont-ils nettoyés et vérifiés afin de prévenir toute contamination ?	Mineur	Non		
10.4.	Les déchets de produits et les matériaux de rebut sont-ils stockés dans des zones déterminées qui sont régulièrement nettoyées et désinfectées?	Recomm .	Non		
10.4.	Les agents nettoyants, les lubrifiants etc. sont-ils stockés dans des zones déterminées qui sont physiquement séparées des zones de manutention et de stockage des produits et des équipements de manutention des produits?	Recomm .		N/A	Actuellement on nettoie seulement à sec, mais il est recommandé d'utiliser des produits aptes dans le futur.
10.4.	Les agents nettoyants, les lubrifiants etc. pouvant entrer en contact avec les produits frais sont-ils autorisés pour un usage dans l'industrie agro-alimentaire? Les doses sont-elles respectées?	Mineur		N/A	Voir en haut
10.4.	Les zones de tri, de pesage et de stockage sont-elles équipées de lampes résistantes aux chocs ou de lampes munies de protection ?	Mineur	Non		
10.4. 7	Existe-t-il des procédures écrites relatives à la manipulation des objets en verre et en plastique dur transparent?	Recomm .	Non		
10.4. 8	L'accès des animaux domestiques aux installations est-il restreint ?	Mineur	Oui		
10.4.	Des mesures adéquates de lutte contre les nuisibles sont-elles mises en place dans l□ensemble des lieux de stockage et de manutention afin de minimiser l□introduction et d□éviter l□infestation ?	Mineur	Non		

11	GESTION DES POLLUTIONS ET DES	DÉCHETS	, RECYCL	AGE ET RÉUTILISATION
11.1	Identification des déchets et substances po			
11.1. 1	Tous les déchets possibles ont-ils été identifiés dans toutes les zones de l'exploitation ?	Recomm .	Non	Il est fortement recommandé d'identifier tous les différents types de déchets comme par exemple les plastiques, papier, verre, métal, boîtes de pesticides etc. et de déterminer leur élimination sans danger pour l'environnement et pour les humains.
11.1.	Toutes les sources de pollution ont-elles été identifiées ?	Recomm .	Non	
11.2	Plan d□action contre les déchets et les sul	bstances po	lluantes	
11.2.	Un plan visant à éviter ou à réduire les déchets et à éviter autant que possible la mise en décharge ou l□incinération des déchets a-t-il été élaboré ?	Recomm .	Non	Il est recommandé de vérifier comment les déchets peuvent être réduits.
11.2.	Le plan de gestion des déchets a-t-il été mis en oeuvre ?	Recomm	Non	
11.2.	Les locaux de l'exploitation sont-ils exempts de tout détritus ou déchet ?	Recomm .	Non	Il faut déterminer un endroit pour l'élimination des déchets sans risque pour l'environnement, les humains et pour la production de fruits et légumes.
11.2. 4	Les locaux disposent-ils d'installations adéquates de stockage des déchets ?	Recomm .	Non	
12	SANTÉ, SÉCURITÉ ET PROTECTION	SOCIALE	DES OUV	RIERS
12.1	Évaluation des risques			
12.1.	Une évaluation des risques a-t-elle été effectuée en vue d□assurer des conditions de travail sûres et saines ?	Recomm .	Non	Il est recommandé de décrire tous les risques, comme par exemple application de carbure de calcium (risque de brulures), et élaborer une instruction pour les ouvriers sur les mesures de précaution: - La préparation sécuritaire de la bouillie - Les vêtements de protection pour la préparation de la bouillie et pour l'application
12.1.	Cette évaluation des risques a-t-elle servi à développer un plan d□action visant à promouvoir des conditions de travail sûres et saines ?	Recomm .	Non	
12.2	Formation			
12.2.	Les personnes utilisant des équipements complexes ou dangereux ont-elles suivi une formation appropriée ou reçus des instructions?	Mineur	Oui	Présenter les documents de formation
12.2. 2	Des dossiers relatifs à la formation de chaque employé sont-ils maintenus ?	Recomm .	Non	Présenter les documents de formation, par exemple pour des ouvriers qui travaillent avec traction animale
12.2.	Est-ce qu'au moins un ouvrier ayant reçu une formation aux premiers secours est présent, sur tout site et au moment où les activités sont en cours?	Recomm .	Oui	Former un remplaçant au cas où cet ouvrier n'est pas sur place.
12.2. 4	Les instructions en cas d'accident ou d'urgence sont clairement comprises par tous les ouvriers ?	Mineur	Non	Adapter les formulaires (exemples) présentés durant cette visite

12.2.	Le personnel a-t-il reçu une formation de base concernant les exigences en matière d□hygiène lors de la manutention de produits. La formation insiste-t-elle sur les points suivants : sur la nécessité de se laver les mains, du soin des plaies et sur l□autorisation de fumer, de boire et de manger uniquement dans les locaux réservés à cet effet ?	Recomm .	Non	
12.2. 6	Les sous-traitants et les visiteurs ont-ils tous pris connaissance des règles fondamentales d'hygiène ?	Recomm .	Non	Élaborer des panneaux d'information avec des illustrations pour les personnes illettrées
12.3	Installations, équipements et procédures d'ac	ccident		
12.3.	Des trousses de premiers secours sont- elles disponibles à proximité du lieu de travail ?	Mineur	Non	
12.3. 2	Les dangers sont-ils clairement identifiés par des panneaux d□avertissement ?	Recomm .	Non	Élaborer des panneaux d'information avec des illustrations pour les personnes illettrées
12.3.	Existe-t-il des procédures relatives aux cas d□urgence et aux accidents ?	Mineur	Non	Élaborer des procédures adaptées basées sur les exemples présentés durant cette visite. Chercher une illustration sur les premiers secours dans un centre de santé.
12.3. 4	La procédure relative aux accidents est- elle visible à moins de 10 mètres du local de stockage des produits phytosanitaires?	Mineur	Non	
12.3. 5	Les portes d'accès sont-elles équipées de panneaux d'avertissement des dangers potentiels ?	Mineur	Non	
12.4	Manipulation des produits phytosanitaires			
12.4.	Les ouvriers manipulant et appliquant les produits phytosanitaires sont-ils formés ?	Mineur	Partielle ment	Il faut présenter les certificats de formation universitaire. Il faut élaborer des instructions pour les travailleurs sur l'application de produits phytosanitaires en liquide et en poudre (si applicable) (pesticides, herbicides, nématicides et autres produits comme carbure de calcium et Éthrel si applicable): - L'utilisation sécuritaire des produits - L'utilisation et le stockage des vêtements de protection et des pesticides - Le dosage et la quantité d'eau à être utilisée - Le nettoyage de tout équipement, des vêtements de protection et des emballages vides de produits phytosanitaires - Le stockage et l'élimination sécuritaire des emballages vides de produits phytosanitaires
12.4. 2	L'ensemble du personnel en contact avec des produits phytosanitaires se soumet-il volontairement à des visites médicales annuelles conformément aux recommandations spécifiées dans les codes de pratiques locaux ?	Recomm .	Non	
12.5	Tenues et équipements de protection			
12.5.	Les ouvriers (ainsi que les sous-traitants) sont-ils équipés de vêtements de protection adéquats conformément aux instructions	Majeur	Partielleme nt	Vérifier bien les prescriptions en ce qui concerne les masques et filtres et assurer le remplacement régulier des filtres. Assurer

	indiquées sur l□étiquette ?				l'utilisation des vêtements imperméables pour
	maiquees sui 1 etiquette !				les traitements de produits phytosanitaires/herbicides.
12.5.	Les vêtements de protection sont-ils	Mineu	Oui	dillillilli	phytosumanes, heroteraes.
2	nettoyés après usage ?	r	Oui		
	Le producteur est-il en mesure de prouver				
12.5.	qu□il respecte les instructions relatives à	Mineu	Oui		
3	l□équipement et aux vêtements de	r	Our		
	protection indiquées sur l□étiquette?				
10.5	Les vêtements et les équipements de				L'endroit n'est pas bien aéré, les masques sont
12.5. 4	protection sont-ils stockés dans un endroit	Majeur	Non		stockés avec les produits phytosanitaires, il n'y
4	autre que le lieu de stockage des produits phytosanitaires ?				a pas de filtres de remplacement.
12.5.	Des installations sont-elles prévues pour	Mineu			Introduire les installations et procédures selon
5	gérer la contamination d'un opérateur ?	r	Non		le critère de conformité
12.6	Protection sociale	1		Millimi	ie effere de comornine
12.0	Une personne de la direction a-t-elle été			All III III III III III III III III III	
	désignée comme responsable des				
12.6.	questions relatives à la santé, à la	Mineur	Oui		
1	sécurité et à la protection sociale des		0 41		
	ouvriers ?				
	Des réunions d'échange entre la				
12.6.	direction et les employés sont-elles	Recomm	Partielle		Il n'evo mon do comento mondo
2	régulièrement organisées ? Existe-t-il		ment		Il n'y a pas de compte-rendu.
	des compte-rendus de ces réunions ?				
	Les logements sur l'exploitation sont-ils				
12.6.	habitables ? Disposent-ils des	Mineur	Oui		Il est recommandé d'installer des toilettes plus
3	équipements et des installations basiques		0 41		près des logements.
10.5	?				
12.7	Sécurité des visiteurs				
12.7.	Les sous-traitants et visiteurs sont-ils	Mineur	Non		
1	tous informés des exigences en matière de sécurité du personnel ?	Milleul	INOII		
13	PROBLÈMES LIÉS À L□ENVIRONNE.	MENT			
13.1					
13.1	Impact de l□agriculture sur l□environnen	ICIII			En général bonne connaissance. Il est
					recommandé de réaliser régulièrement des
					analyses de sol et du fumier pour pouvoir
	Le producteur est-il conscient de				calculer mieux les quantités d'éléments
	l□impact de son activité agricole sur	Recomm	Oui		nutritifs apportés, pour pouvoir assurer que le
1	l□environnement? Réalise-t-il une	<u>•</u>			besoin de la culture n'est pas excédé et pour
	évaluation de cet impact ?				éviter des pertes d'éléments nutritifs. C'est très
					important parce que la nappe phréatique est
					très élevée.
	Le producteur a-t-il considéré la manière				
13.1.	dont il pourrait contribuer à la	Recomm			Réalisation de reboisement, essais pour réduire
2	préservation de l□environnement dans		Oui		la quantité de fongicides, variétés résistantes,
	l□intérêt de la communauté locale ainsi				utilisation de compost
	que de la faune et de la flore ?				

13.2	Politique de protection de l□environneme	nt et de pré	servation d	de la faune
13.2.	Un plan de préservation de l□environnement a-t-il été établi (soit à titre individuel, soit au niveau régional)?	Mineur	Non	Il y a une bonne conscience du sujet, mais pas encore de plan documenté. Il serait suffisant de documenter tout ce qui ce fait déjà et ce qui est planifié pour le futur.
13.2.	Le producteur a-t-il établi un plan de gestion de la faune et de protection de l□environnement pour son exploitation ?	Recomm .	Non	
13.2.	Ce plan est-il compatible avec l□objectif d□une production agricole durable à but commercial ainsi que la minimisation de l□impact de l□activité agricole sur l□environnement ?	Recomm .	Non	
13.2.	Ce plan considère-t-il la réalisation d□ un audit de base pour comprendre la diversité végétale et animale sur l□exploitation?	Recomm .	Non	
13.2. 5	Ce plan considère-t-il la prise de mesures visant à éviter tout dommage ou toute détérioration des habitats ?	Recomm .	Non	
13.2. 6	Ce plan envisage-t-il l'établissement d'un plan d□action visant à valoriser les habitats et à augmenter la biodiversité de l□exploitation?	Recomm .	Non	
13.3	Les sites improductifs			
13.3.	La conversion des sites improductifs en des zones naturelles de protection de la flore et de la faune a-t-elle été considérée ?	Recomm .	Oui	
14	FORMULAIRE DE RÉCLAMATION			
14.1	Un formulaire de réclamation a-t-il été établi pour toutes les questions de conformité au référentiel EUREPGAP ?	Majeur	Non	Élaborer un formulaire basé sur le document présenté durant cette visite.
14.2	La procédure de traitement des réclamations assure-t-elle l'enregistrement, l'analyse et le suivi des réclamations de manière adéquate? Les mesures mises en Suvre sont-elles documentées?	Majeur	Non	Élaborer un formulaire basé sur le document reçu durant la pré-inspection.